



AIR COURTAGE ASSURANCES

Nbre de personnes autorisées sur le bateau :

Valeur du bateau (corps) :€

La garantie corps inclut le corps, les machines et équipements

USAGE DU BATEAU

Privé Professionnel Privé + Professionnel

Location. Si oui, à qui ? avec skipper sans skipper

Si vous faites du tractage (ski nautique, bouée ou autre), complétez ce qui suit si vous êtes concerné :

Tractage Ski nautique/wakeboard wakesurf Nbre personnes tractées en même temps :

Tractage bouée Tractage Flyfish Nbre personnes tractées en même temps : Assis Allongé

Autre type tractage : Nbre personnes tractées en même temps : Assis Allongé

Est-ce votre ? : Activité principale Activité secondaire

Y a-t-il ? Tractage avec foil Tractage sans foil

Si votre activité est liée au kitesurf, complétez ce qui suit si vous êtes concerné:

Apprentissage du kitesurf (sachant que la RC du pratiquant du kitesurf doit être assurée par ailleurs)

Surveillance / Encadrement du kitesurf

Catakite (sachant que la RC du pratiquant du catakite doit être assurée par ailleurs)

Autre usage ou information que vous souhaitez nous déclarer :

MOTEURS

Bateau à moteur hors-bord (HB) non oui. Si oui :

Marque du moteur :

Année du moteur :

Puissance : CV

Energie : Essence Gazoil

Bateau à moteur(s) in-bord (IB) non oui. Si oui :

Moteur	Marque	Puissance	Année	Energie (Essence/gazoil)
N° 1
N° 2
N° 3

AIR COURTAGE ASSURANCES
 Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
 Allée des Lilas - BP 70008
 01155 S' VULBAS CEDEX - France
 Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
 Fax +33 (0)4 74 46 09 14
 www.air-assurances.com

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400€ - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse – APE 6622 Z – N° TVA Intracommunautaire : FR35422480145
 Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 – www.orias.fr
 Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) Tel: +33 01 49 95 40 00.
 Réclamation : AIR COURTAGE ASSURANCES – Service Réclamations : BP 70008 – 01155 SAINT VULBAS CEDEX
 Médiation : Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org. Plus d'informations www.mediation-assurance.org

DIVERS

Embarcation annexe : non oui, si oui :

Année :
 Modèle :
 Moteur hord bord :
 Puissance : CV
 Valeur : €

La valeur de l'annexe est-elle incluse dans la valeur totale du bateau ? oui non

Avez-vous une remorque : non oui. Si oui :

Marque :
 Modèle :
 Année :
 Immat:
 PTAC :

Avez-vous fait appel à un financement pour l'achat de votre bateau ?

non
 oui. Si oui : Leasing Crédit
 Nom et adresse de la société :
 N° contrat : Date d'expiration:

Antécédents d'assurances :

Aucun, jamais assuré Assuré moins de 3 ans Assuré plus de 3 ans

Antécédents sinistres sur les 5 dernières années :

Aucun sinistre
 Sinistres. Indiquer le nombre / la nature du sinistre / le cout du sinistre

Période d'assurance souhaitée : 12 mois à partir du / /



AIR COURTAGE ASSURANCES

GARANTIES SOUHAITEES

- | | | |
|---|------------------------------|---|
| * Responsabilité civile | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| * Dommmages et Pertes | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Dont Perte totale, vol total | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Dont Pertes et avaries | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Dont Dommages aux Biens et effets personnels | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON Si oui, montant :€ |
| * Vol, Vandalisme | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Dont Vol de la motorisation principale | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Dont Vol des accessoires, annexes | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Dont Vol moteur hors-bord | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| * Individuelle Accident des personnes transportées | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON Nbre personnes : |
| * Assistance | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| * Protection Juridique | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Autres garanties souhaitées : | | |

Le proposant soussigné déclare que les renseignements qui précèdent sont à sa connaissance exacts et propose qu'ils servent de base à l'établissement du contrat qu'il peut souscrire. Toute réticence ou déclaration intentionnellement fausse, toute omission ou déclaration inexacte entraîne suivant le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances

<u>Date :</u>	<u>Signature :</u>
---------------	--------------------

Questionnaire à retourner complété et signé: Par mail à: info@air-assurances.com

AIR COURTAGE ASSURANCES
 Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
 Allée des Lilas - BP 70008
 01155 S' VULBAS CEDEX - France
 Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
 Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400€ - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse – APE 6622 Z – N° TVA Intracommunautaire : FR35422480145
 Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 – www.orias.fr
 Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) Tel: +33 01 49 95 40 00.
 Réclamation : AIR COURTAGE ASSURANCES – Service Réclamations : BP 70008 – 01155 SAINT VULBAS CEDEX
 Médiation : Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org. Plus d'informations www.mediation-assurance.org

